

# L'EPS en France, ne respecte pas la charte de l'UNESCO

suite : «et que le sport et l'activité physique fassent partie intégrante de la routine quotidienne des enfants et des jeunes à l'école et dans tous les autres établissements d'enseignement ».

Les derniers programmes d'EPS publiés au BO du 26 novembre 2015 sont vides de contenu, sans aucune exigence d'acquisition dans les champs culturels des activités physiques, sportives et artistiques. Apprendre à réaliser un ATR, à se démarquer, à courir plus vite sur un parcours de haies, à nager, à servir en badminton, à réaliser un chassé en savate française ou encore à danser ensemble, à arbitrer un assaut de boxe, à assurer son camarade en escalade ou à marquer un panier est devenu secondaire dans l'EPS à la française. Ce manque d'ambition dans les savoirs visés laisse la porte ouverte à toutes les fantaisies ou les inégalités territoriales possibles. Pourtant, la transmission de savoirs et de compétences communes ne constitue-t-elle pas l'un des ciments de notre société ?

Dans le même temps, la France a ratifié le 18 novembre **une nouvelle charte de l'éducation physique et du sport** avec 121 pays. Cette charte passée inaperçue est pourtant une avancée considérable dans le monde de l'EPS. Elle est un point d'appui formidable pour les pays émergents afin de les inviter à développer l'éducation physique et le sport. La Charte originale, de 1991 est mise à jour par le renouvellement de l'engagement de la communauté internationale en faveur **de la promotion du sport comme catalyseur de paix et développement, et par le renforcement pour l'éducation physique de qualité**. Elle fournit un cadre pour orienter l'intégration du sport dans les politiques éducatives et pour soutenir des politiques plus larges, en faveur du sport amateur. On ne peut que noter un grand décalage entre les engagements que la France a pris dans cette charte et les programmes d'EPS qui viennent d'être publiés.

Voici quelques exemples d'articles très significatifs :

**L'article premier de la Charte** réaffirme que «La pratique de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport est un droit fondamental pour tous».

**L'article 3** devrait interpeller notre ministre de l'éducation qui veut créer un engouement autour des JO à Paris en 2024. «Les États et les villes qui envisagent de se porter candidats à l'organisation de grands événements sportifs devraient inscrire ce projet dans leur stratégie à long terme en faveur de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport, de façon à soutenir et renforcer la pratique de l'activité physique, et aider à améliorer la cohésion sociale.» Pour le moment, NVB se contente de discours sur le sport de l'école à l'université.

**Si notre pays respecte le début de l'article 1.7**

- «le système doit aussi s'assurer que des cours d'éducation physique de qualité et inclusifs, de référence quotidiens, soient inscrits en tant qu'activité obligatoire dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire» -, nous sommes loin de la

**L'article 11** ne peut que résonner en nous dans le contexte actuel : «L'éducation physique, l'activité physique et le sport peuvent jouer un rôle spécifique dans la réalisation des objectifs en matière de développement, de paix et de relèvement après un conflit ou une catastrophe».

Forte des engagements ratifiés dans le cadre de cette Charte de l'UNESCO, la France devrait réviser ses programmes d'EPS pour sa jeunesse. C'est le sens de la campagne que mène le SNEP-FSU. Pour nous, le pays doit continuer à œuvrer en faveur du développement de l'EPS et du sport comme un droit humain fondamental.

**Pour en savoir plus :**

<http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/physical-education-and-sport/>

Bruno Cremonesi, groupe Educ snep

## « Jeunesse et Sports » à l'Assemblée Nationale



Le 13 janvier dernier, l'intersyndicale Jeunesse et Sports a rencontré une douzaine de député(e)s, issu(e)s des différents groupes parlementaires, pour évoquer la situation catastrophique de ce ministère et ses agents, ainsi que les conséquences sur les missions de service public rendues aux usagers.

Cette initiative a permis d'aborder politiquement l'avenir de Jeunesse et Sports, enfin !

La délégation comprenait pour le SNEP-FSU : Pierre-Yves Doré, Gwénaëlle Natter, Michel Austerlitz, Jérôme Bonnifait, Michel Rotenberg et Jules Lafontan.

Notre ancienne ministre, Marie-George Buffet, qui coordonnait cette initiative, a ensuite transmis le texte de l'intersyndicale à tous les députés de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée Nationale.

**De plus, les députés présents ont adressé le 02/02/16 une lettre commune au 1er Ministre pour interpeller l'exécutif sur la situation dégradée et demander :**

- la sortie des ministères sociaux (SGMAS et DRH Travail-Santé)
  - le rattachement à un pôle éducatif interministériel avec l'Education Nationale, le Sup' et la Recherche
- Les différents documents sont sur le site du SNEP secteur sport : <http://snepsu.net/mjs/index.php>

Gwénaëlle NATTER et Pierre-Yves DORE  
Professeurs de sport élus SNEP-FSU